

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Association NAGA TEAM

Règlement intérieur de l'association Naga Team Adopté par l'assemblée générale du 30/06/2023.

Article 1 : Présentation des membres du bureau et des coaches.

Président : Laurent Corbier

Trésorier : Ollivier Grall

Secrétaire : Rozenn Guillemet

Coach salarié de l'association : Jérôme JUIN (BPJEPS sport de contact + prévôt) 25 ans d'expérience dans les sports de combats.

Coachs bénévoles : Jean-Marc Raissa Nabaha, Kytiana Joly, Tom Kieffer, Frederic Karani ont tous le BFMT 1 ou 2

Article 2 : Présentation de L'association

L'association Naga Team a été créée en septembre 2010 par Jérôme JUIN. C'est une association sportive loi 1901. Nous y enseignons la boxe Thaïlandaise (ou Muay Thai) à partir de 11 ans et sans limite d'âge.

Article 3 : Cotisation

Il y a 2 cours d'essai gratuits. Une fois passés ces 2 cours d'essai, la cotisation doit être payée intégralement. Celle-ci est exigible dès le début d'année, même pour les paiements différés.

Modalités de paiement :

- en ligne sur le site : <https://www.nagateam.com> → **A PRIVILEGIER**
- chèques (3 chèques maximum)
- chèques ANCV (Sport et Vacances)

Article 4 : Pièces à fournir

- La feuille de renseignements remplie entièrement (avec l'adresse mail)
- Une photo d'identité
- Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Boxe Thaïlandaise (valable 1 an pour les sports de combat)
- L'intégralité de la cotisation (cf Article 3)
- Règlement intérieur daté et signé

Tout dossier incomplet sera refusé.

Article 5 : Obligations de l'association

L'association s'engage à mettre à disposition des élèves des professeurs diplômés.

L'association s'engage à prévenir en cas d'annulation de cours ou de changement de salle. Nous prévenons par mail et via les réseaux sociaux.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets ou effets personnels pendant les cours.

Article 6 : Obligations de l'adhérent

Les parents des élèves mineurs sont tenus de s'assurer de la présence du professeur au début du cours. Ils doivent également prendre leurs dispositions afin de récupérer leur enfant à la fin du cours. Afin que les cours se passent dans les meilleures conditions possibles, l'accès à la salle de boxe et aux vestiaires est réservé strictement aux boxeurs.

Un groupe ne peut fonctionner sans la bonne volonté de tous et le respect de chacun. Aussi nous insistons sur la nécessité de respecter :

- les horaires des cours pour leur bon déroulement
- une tenue de boxe obligatoire : short de boxe Thai + équipement de protection.
- Les professeurs, les membres de l'association et les élèves entre eux. Chaque élève en cours est placé sous la responsabilité et l'autorité des professeurs et membres de l'association. Tout manquement au règlement intérieur de la part d'un adhérent ou de son responsable légal pourra entraîner la radiation de l'élève par l'association Naga Team sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

Article 7 : Protections

Tous les élèves de l'association doivent avoir un équipement de protections minimum (bandes, gants, protège-tibias, protège-dents, coquille) et le porter à chaque cours.

L'association ne pourra être tenue pour responsable de blessures occasionnées en cas de non port de ces protections.

Le port du casque est facultatif.

L'association vend des shorts, T-shirts, sweats et gants floqués NAGA TEAM.

Se renseigner auprès de Jérôme.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le bureau peut à tout moment apporter des modifications à ce règlement.

Fait à, le/...../.....

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL OU DE L'ADHERENT

Précédée de la mention « Lu et approuvé »